Nations Unies

S/PV.7312



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7312e séance

Lundi 17 novembre 2014, à 10 heures

New York

Président :	M. Quinlan	(Australie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Jakubonė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

14-63076 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de procédure, j'invite M. Jens Anders Franz Toyberg-Frandzen, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour

Je donne la parole à M. Toyberg-Frandzen.

M. Toyberg-Frandzen (*parle en anglais*) : Le Secrétaire général est vivement l'escalade des tensions qui se poursuit à Jérusalem depuis la tenue de séance du Conseil de sécurité qui a été convoquée d'urgence le 29 octobre (voir S/PV.7291). Des affrontements opposent presque quotidiennement de jeunes Palestiniens aux forces de sécurité israéliennes dans de nombreux quartiers de Jérusalem-Est et de la Cisjordanie. Les attaques contre des sites religieux sont particulièrement préoccupantes, notamment étant donné les répercussions que ce genre de violence peut avoir dans la région et au-delà.

L'escalade des tensions autour de l'accès aux lieux saints a beaucoup contribué à la montée de la violence. La tentative d'assassinat d'un militant connu pour son action en faveur du droit des juifs de prier au Haram al-Charif/Mont du Temple le 29 octobre a été suivie par l'attaque brutale le 5 novembre contre un arrêt de tramway à Jérusalem-Est, dans laquelle deux Israéliens ont été tués et 12 autres blessés lorsqu'un Palestinien a lancé sa voiture contre des passagers qui descendaient du tramway. Les deux palestiniens auteur de ces attaques ont été abattus par les forces de sécurité israéliennes. Du côté palestinien, les affrontements au Haram al-Charif/Mont du Temple entre jeunes palestiniens et forces de sécurité israéliennes ont fait de nombreux blessés, dont certains graves.

Nous sommes aussi vivement préoccupés par le fait que les violences se sont propagées ailleurs en Israël et en Cisjordanie. De graves incidents ont eu lieu, notamment la mort d'un arabe israélien le 8 novembre dans le village de Kafr Kanna, dans le nord d'Israël, abattu par des policiers israéliens au motif qu'il les aurait menacé avec un couteau. Le même jour, des milliers de personnes auraient manifesté contre cet assassinat, provoquant des affrontements avec la police dans le village. Le 10 novembre, un soldat israélien à Tel-Aviv et une femme israélienne en Cisjordanie ont été poignardés à mort. Le 11 novembre, un Palestinien aurait été tué par balle par les forces israéliennes de sécurité lors d'affrontements dans un camp de réfugiés près d'Hébron. Le 12 novembre, des colons juifs auraient incendié une mosquée près de Ramallah en Cisjordanie. Le même jour, un cocktail Molotov aurait été lancé contre une antique synagogue à Shfaram. Au cours du week-end, un juif a été poignardé à Jérusalem, ce qui prouve encore une fois que la violence ne connaît pas de répit. L'enquête sur les circonstances de cet incident se poursuit. Au cours de la période considérée, 494 Palestiniens au total, dont 60 enfants et huit femmes, ont été blessés par les Forces de défense israéliennes (FDI) en Cisjordanie; huit soldats des FDI ont été aussi blessés.

Le Secrétaire général s'est dit vivement préoccupé par la flambée de violence et a appelé toutes les parties à tout mettre en œuvre pour éviter d'aggraver un climat déjà bien tendu. Pour prévenir une nouvelle escalade des tensions, il est essentiel que toutes les parties fassent preuve de responsabilité, évitent de prendre des mesures unilatérales de provocation et s'abstiennent d'inciter leurs partisans par des propos incendiaires.

Le Secrétaire général se félicite de ce que le Premier Ministre Netanyahu ait assuré une fois de plus qu'il n'y aura pas de changement au *statu quo* concernant les lieux saints et attend d'Israël qu'il continue d'assurer la protection des lieux saints et la sécurité des fidèles en vertu de l'accord avec la Jordanie.

Nous prenons acte des dernières réunions, séparées, tenues par le Président Mahmoud Abbas et le Premier Ministre Netanyahu avec le Roi Abdullah de Jordanie et le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, à Amman le 13 novembre. Nous espérons que les mesures de confiance annoncées et les fermes engagements pris de maintenir le *statu quo* concernant les lieux saints se traduiront immédiatement par un apaisement des tensions. À cet égard, nous sommes encouragés par la levée, le 14 novembre, des restrictions d'âge pour l'accès au Haram al-Charif/Mont du Temple, où la prière du vendredi s'est déroulée sans heurts.

Autre fait inquiétant : l'augmentation du nombre des démolitions de bâtiments palestiniens, qui contribue aussi à accroître l'animosité à Jérusalem. Depuis

le 21 octobre, 82 structures au total, dont 47 habitations, ont été démolies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Les démolitions ont causé le déplacement de 169 Palestiniens, dont 80 enfants.

Nous sommes aussi préoccupés par le risque d'un transfert forcé de la communauté des réfugiés bédouins d'Oum al-Khayr après la récente démolition de cinq habitations proches d'une colonie de peuplement israélienne près d'Hébron. Les démolitions et le transfert forcé sont contraires au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Dans l'intervalle, les activités de peuplement israéliennes continuent de saper les efforts visant à apaiser les tensions à Jérusalem. Au mépris de l'opposition unanime à l'intensification des activités de peuplement exprimée lors de la récente séance du Conseil de sécurité consacrée à Jérusalem (voir S/PV.7291), des plans de construction de quelque 500 logements dans la colonie de Ramat Shlomo ont été annoncés depuis. En outre, 28 nouveaux permis de construire ont été délivrés et la construction de 200 nouveaux logements a été approuvée dans la colonie de Ramot, à Jérusalem-Est.

Les activités de peuplement constituent une violation du droit international, alimentent la polarisation et renforcent la méfiance entre les deux parties. Comme le Secrétaire général l'a constamment répété, ces actions unilatérales ne font qu'entraver les chances d'une stabilité à long terme et d'une paix durable, et il faut donc y mettre un coup d'arrêt.

La reprise des négociations n'a jamais revêtu une aussi grande importance. L'absence d'un cadre politique crédible ne fait que durcir les positions des deux parties et donne une plus grande marge de manœuvre à ceux qui cherchent à exploiter le manque de confiance entre les deux parties à des fins personnelles ou politiques.

Le Secrétaire général exhorte les parties à reprendre les pourparlers de paix. Il prend acte de la dernière réunion consacrée au processus de paix qui s'est tenue à Washington,, et de l'appel à une reprise des pourparlers de paix lancé par la Haute Représentante de l'Union européenne durant l'importante visite qu'elle a effectuée dans la région ce mois. Sans un véritable engagement des parties et sans une amélioration générale des conditions de vie des Palestiniens, nous devons nous attendre à une détérioration des conditions de sécurité et à une progression de la violence actuelle.

Il y a deux mois, le Coordonnateur spécial, M. Serry, a averti le Conseil que prévenir une éventuelle implosion de Gaza ou un autre conflit avec Israël requiert un changement urgent de la dynamique fondamentale à Gaza. Bien que certains signes de progrès soient de plus en plus visibles, la situation générale à Gaza reste instable et est susceptible d'être marquée d'écueils.

Au nombre des points positifs, on peut citer le début des opérations du mécanisme temporaire pour la reconstruction de Gaza ce mois. Sous l'égide du Gouvernement palestinien de consensus national et œuvrant par le biais du secteur privé, le mécanisme a pour priorité la fourniture des matériaux de construction aux fins de la remise en état urgente des logements. Au 13 novembre, 1086 Gazaouis ont pu acheter des matériaux de construction qui font cruellement défaut, notamment quelque 10 146 sacs de ciment – soit approximativement 558 tonnes métriques de ciment sur les 1298 importées par le biais du mécanisme aux fins de la remise en état des logements – afin d'entamer la reconstruction de leurs maisons. Une liste de 1926 Gazaouis autorisés à importer les matériaux de construction a été rendue publique par le Ministère des travaux publics et du logement à ce jour. Neuf vendeurs ont été autorisés à importer à ce jour, dont quatre se livrent déjà activement à l'importation et la vente de matériaux. D'autres demandes d'importation, au nombre de 115, déposées par des vendeurs intéressés sont en train d'être examinées. Tout cela est lié à l'objectif que le mécanisme doit atteindre, à savoir la remise en état dès que possible de près de 60 000 logements. Jusqu'à présent, quelque 80 000 personnes sont sans abri, dont près de 30 000 sont hébergées dans des installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Répondre à ces besoins urgents représente un énorme défi. Des projets de construction des Nations Unies de l'ordre de 62 millions de dollars attendent depuis deux ans d'être approuvés par les autorités israéliennes. L'approbation en temps voulu de ces projets contribuerait de façon importante à accélérer les efforts de relèvement et de reconstruction en cours dans la bande de Gaza.

L'Organisation des Nations Unies contribue activement à la facilitation de la mise en œuvre du mécanisme. Mais pour qu'il soit efficace, il faut un environnement propice et une coopération de la part de toutes les parties concernées. Les maisons continuent d'être inspectées et les fonds sont en train d'être levés afin de fournir une aide à ceux qui sont dans le besoin. Le Coordonnateur spécial, M. Serry, est à la tête de l'action menée pour accélérer les travaux. Maintenant que le mécanisme est devenu opérationnel, il importe

au plus haut point que les bailleurs de fonds honorent les engagements qu'ils ont pris à la Conférence du Caire du 12 octobre. Un financement urgent est particulièrement nécessaire pour appuyer les cruciaux projets d'infrastructure et répondre aux besoins en électricité et en eau qui se font cruellement sentir à Gaza.

Les informations selon lesquelles Israël prévoit d'augmenter le nombre de camions de matériaux de construction entrant dans la bande de Gaza – jusqu'à 800 camions par jour par rapport à 350 actuellement – sont encourageantes. L'ONU considère également le mécanisme temporaire pour la reconstruction de Gaza non seulement comme une mesure de confiance importante, mais également comme un moyen de lever toutes les restrictions imposées à Gaza. Nous appelons les factions palestiniennes à honorer leurs responsabilités et à veiller à ce que les matériaux de construction ne soient pas détournés pour mener des activités illégales. Nous encourageons également Israël et l'Égypte à intensifier leurs efforts en vue d'élaborer des solutions viables qui répondront à leurs préoccupations de sécurité légitimes tout en assouplissant progressivement les restrictions aux frontières.

En dépit de ces efforts, la reconstruction de Gaza est vouée à l'échec si l'on ne parvient pas à instaurer un cessez-le-feu à long terme entre Israël et les Palestiniens. À cet égard, après le report du mois dernier, nous prenons note de l'intention de l'Égypte d'organiser des pourparlers capitaux durant la deuxième quinzaine de novembre. On ne saurait trop insister sur l'urgence que revêt la reprise des négociations. Nous encourageons vivement les parties à saisir l'occasion des pourparlers pour se mettre d'accord sur des arrangements concrets qui permettront de maintenir le cessez-le-feu et de renforcer les efforts de reconstruction. Elles doivent notamment avoir une discussion sérieuse en vue d'adopter des mesures tangibles débouchant sur la levée des restrictions qui perpétuent le désespoir socioéconomique à Gaza et enhardissent les partisans de l'extrémisme et de la violence.

À cet égard, nous sommes perturbés par les informations selon lesquelles un certain nombre de roquettes auraient été testées à Gaza. Une roquette aurait par ailleurs touché le sud d'Israël le 31 octobre, ce qui a poussé les autorités israéliennes à fermer les points de passage d'Erez et de Kerem Shalom pendant les trois jours qui ont suivi. Le Hamas aurait arrêté le groupe soupçonné d'avoir lancé cette roquette. Nous sommes également préoccupés par le fait que six Palestiniens auraient été blessés par balle par les FDI à Gaza, dont trois près de la frontière, notamment un garçon palestinien le 16 novembre, et trois pêcheurs en mer.

Nous condamnons fermement les tirs de roquettes par des militants depuis Gaza. S'ils se poursuivent, ces actes auront de graves conséquences. Chaque roquette tirée depuis Gaza paralyse les efforts de reconstruction et risque de relancer le conflit avec Israël.

La mise en œuvre de l'accord portant formation du Gouvernement palestinien de consensus national n'a guère avancé. Les bombardements qui ont récemment ciblé des membres et des locaux du Fatah situés à Gaza montrent la fragilité de l'accord de réconciliation. Nous encourageons fermement les factions palestiniennes à entreprendre d'urgence les efforts nécessaires pour mettre en œuvre cet accord et à s'abstenir de tout acte de nature à compromettre ces efforts.

Il faut, en particulier, doter le Gouvernement de consensus national des capacités nécessaires pour assumer les responsabilités qui lui incombent en matière de sécurité et de gouvernance à Gaza. Cela est aussi nécessaire pour que la reconstruction puisse s'effectuer au rythme voulu. Le Secrétaire général a souligné l'appui de l'ONU à cet égard. Toutes les parties concernées doivent coopérer et régler d'urgence les questions importantes, notamment le transfert du plein contrôle des points de passage au Gouvernement et la mise en place d'une réforme urgente de la fonction publique, notamment, et c'est important, dans le secteur de la sécurité. Le récent versement à titre humanitaire des salaires de quelque 24 000 fonctionnaires engagés par les anciennes autorités de facto, qui a été facilité par l'ONU, doit servir de tremplin en vue de l'intégration de la fonction publique.

Un exposé détaillé a été présenté la semaine dernière au Conseil de sécurité au sujet du Liban et de la Ligne bleue, mais je souhaite dire quelques mots sur la Syrie et le Golan avant de conclure.

Le mois dernier, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, a présenté au Conseil sa proposition de plan d'action, notamment l'idée des gels progressifs, à commencer par la ville d'Alep. Ces gels visent avant tout à favoriser une désescalade de la violence, à commencer par certaines zones spécifiques qui revêtent une importance

nationale. Ils permettraient également d'ouvrir la voie à un processus politique national ouvert. M. de Mistura poursuit ses consultations avec les acteurs régionaux et vient d'achever sa deuxième visite à Damas. Il a tenu un dialogue constructif avec le Président Al-Assad et des représentants de son gouvernement en ce qui concerne les propositions qu'il a présentées au Conseil, qui portent sur la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). M. de Mistura et son équipe vont immédiatement s'atteler à définir les modalités du gel proposé à Alep. Nous comptons sur l'appui continu du Conseil au rôle et aux efforts de l'Envoyé spécial.

S'agissant du Golan, la situation reste instable. Suite à l'offensive menée le 12 septembre, qui a permis aux membres armés de l'opposition et à d'autres groupes d'avancer dans la zone de séparation, par mesure de précaution, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a temporairement quitté certains nouveaux postes à l'intérieur de la zone de séparation et du camp Faouar pour se rendre dans le secteur Alpha, réduisant ainsi les activités de la mission dans le secteur Bravo. La FNUOD a continué d'observer les affrontements intenses entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition, ainsi que les frappes aériennes menées par les forces armées syriennes, à l'intérieur de la zone de séparation et de la zone de limitation. Ces incidents sont très préoccupants, car ils compromettent le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie.

En conclusion, nous tenons à souligner que la reconstruction de Gaza ne sera possible que si des efforts sont déployés pour renforcer la confiance entre Israéliens et Palestiniens. Cela exige de renforcer le cessez-le-feu, notamment en levant les restrictions, conformément à la résolution 1860 (2009), et de mettre pleinement et rapidement en œuvre le mécanisme temporaire en toute bonne foi. Dans le même temps, la réussite de la reconstruction de Gaza dépend également de la volonté des Palestiniens de s'unir véritablement et de faire le nécessaire pour faciliter l'entrée du Gouvernement de consensus national à Gaza. Il ne sera pas facile de régler ces questions, mais il n'y a pas d'autre solution.

Ailleurs dans le territoire palestinien occupé et en Israël, la flambée de violence a probablement été provoquée par l'accumulation de plusieurs événements récents. Cependant, la réalité persistante que représentent l'occupation cinquantenaire et l'absence de progrès vers la réalisation de la solution des deux États fait que le prochain cycle de violence n'est jamais très loin. L'heure est venue pour les dirigeants des deux côtés de consentir des compromis difficiles qui permettront de promouvoir la stabilité et de garantir la sécurité à long terme des Israéliens et des Palestiniens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Toyberg-Frandzen de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.